

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 DECEMBRE 2011**

LIEU : AGENCE DEXIA - BOUGE

[Présents et excusés](#) : voir lien

Pour le secrétariat : Sognia Angelozzi, Linda Benet

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13/12/2011

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 novembre 2011
2. Budget 2012 : présentation du rapport du GT Budget
3. Formations : utilisation de la dotation du Non Marchand
4. Contrat d'entreprise : dernières informations
5. Projets européens :
 - Transition Insertion : Evolution du projet
 - Leonardo : démarrage du projet et mise en place d'un réseau d'ETA
6. Divers

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 novembre 2011

Le PV du CA du 15/11/2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Budget 2012 : présentation du rapport du GT Budget

Il n'y aura pas de présentation du rapport du groupe de travail Budget pour ce CA vu que ce GT n'a pas pu se réunir à nouveau avant cette date. Cette présentation sera faite lors du prochain CA.

Monsieur Chardon, Trésorier, présente en attendant, une perspective budgétaire pour 2012 comparée avec une extrapolation réalisée au 31/12/2011.

Deux éléments sont conséquents et sont dus aux perspectives envisagées depuis le début dans le cadre des accords du NM :

- Le budget formation de plus de 200.000 € qui échappe complètement aux décisions paritaires : ce budget octroyé sous l'égide des accords du non-marchand est strictement patronal. S'il est ristourné en partie des ETA vers l'EWETA à raison d'un pourcentage, il pourrait améliorer la situation budgétaire pour 2012.
- La subvention de 27.800 € dévolue à la concertation sociale, sera ristournée à notre secteur, grâce au nombre d'emplois que nous comptabilisons, sur les 100.000 € au total attribués à l'ensemble des fédérations non-marchand.

Au vu de ces prévisions nous avons le choix entre :

- Maintenir la situation actuelle et avoir un budget futur en boni
- Engager un APE tout en gardant un budget en équilibre (la décision pour le nouvel APE dont l'EWETA peut disposer est valable jusqu'en fin février 2012). Il est proposé d'anticiper les démarches pour la constitution d'une réserve de recrutement et de demander une prolongation de délai d'engagement.

Il a été question, lors des réunions des différentes fédérations provinciales d'ETA dans le cadre du GT EWETA « Budget 2012 » non seulement de l'engagement d'un APE mais d'une modification des compétences des membres du secrétariat visant notamment une réponse à d'autres besoins par rapport aux services actuellement offerts.

Plusieurs pistes de réflexion sont évoquées :

- l'utilisation de services de structures extérieures pour ce qui concerne des avis juridiques ou autres car pour l'engagement d'un juriste ou économiste, il faut un budget plus conséquent que celui dont disposera l'EWETA,
- répondre à d'autres besoins non rencontrés actuellement,
- consacrer une partie du budget formations NM des ETA à l'EWETA pour des actions de formations menées par l'EWETA pour ses membres.

A cette dernière suggestion, il est fait remarquer que la CCT du 26 avril 2011 relative au soutien à la formation en application de l'Accord cadre tripartite pour le secteur non marchand privé wallon 2010-2011 demande simplement de justifier des formations qualifiantes pour le personnel sans distinction de statuts. Ces formations sont présentées dans le cadre des organes de concertation : CE et/ou CPPT et l'employeur garde – dans le contexte du budget formation négocié dans les accords du non-marchand – la maîtrise du choix des formations.

Le GT « Budget EWETA » doit se réunir pour dresser une synthèse des attentes de l'ensemble des ETA et en fonction de celles-ci, déterminer les missions de la fédération et dresser ensuite les différents scénarios possibles de fonctionnement tenant compte des moyens financiers disponibles. Ces propositions devront être présentées au CA de janvier 2012.

3. Formations : utilisation de la dotation du Non Marchand

Une enveloppe globale de 209.116 € en 2010 est dédiée à cette mesure pour l'ensemble des ETA. Pour 2011, le montant est de 213.298 €. Elle est répartie aux ETA selon le nombre d'équivalent temps plein. Les montants sont liquidés via l'AWIPH
Pour rappel, ces formations sont réglementées par la CCT du 26 avril 2011.

Il s'agit de ce point dont on fait référence dans le point Budget comme piste de financement de l'EWETA avec services de formations bénéficiant en retour aux ETA.

4. Contrat d'entreprise : dernières informations

Outre, les améliorations de l'Arrêté sur les contrats d'entreprise proposées par le CEFÉ élargi afin d'assouplir la législation actuelle en simplifiant les contraintes imposées par l'AWIPH notamment dans les procédures d'information vers celle-ci ou encore des mentions obligatoires notamment la suppression de la précision des éléments constituant le prix, le CEFÉ élargi n'a pas pris de position, à la demande de l'EWETA, sur deux dispositions contraignantes en matière de rémunération (heures de transport et prise en charge d'une assurance mission).

L'EWETA a demandé également que soit modifiée une proposition sur la partie encadrement de ces travailleurs en équipes extérieures et plus particulièrement, la proposition ayant trait à l'encadrement effectif de 10 % minimum par rapport au volume horaire hebdomadaire du contrat car il s'avère que justifier quantitativement pour chaque contrat visé l'équivalent de minimum 10% du volume horaire hebdomadaire relèvera plus d'un exercice théorique de constitution de rapport administratif que de réelle prestation.

Par contre, justifier le procédé par lequel l'encadrement et le suivi sera garanti dans un pareil cas se révélera nettement plus pertinent et attestera nettement plus de la réalité ou non du suivi apporté.

Il n'empêche que les contrats d'entreprise font régulièrement l'objet de nombreux débats en de nombreux lieux et plus récemment l'inspection des lois sociales auprès de l'ETA de Tertre sur les aspects d'encadrement frôlant, suivant l'inspection, la réglementation relative à la mise à disposition de travailleurs. Une rencontre est prévue d'ailleurs entre les représentants de l'EWETA, l'AWIPH, l'ETA et l'inspecteur des lois sociales. Le but étant de traiter du cas précis mais aussi de bien mesurer l'impact que cela pourrait avoir sur l'ensemble du secteur.

Tout ceci nous amène à une réflexion sur l'avenir de ces contrats, réflexion d'ailleurs entamée également dans le cadre du CEFÉ élargi et devra se poursuivre probablement en commission paritaire pour les domaines de droit du travail, droit social relevant des compétences de celle-ci. Des idées sont émises dans le sens que les ETA puissent aider à l'intégration en entreprise-cliente ordinaire des travailleurs ayant acquis une certaine expérience en contrat d'entreprise et qui s'y débrouillent bien avec un accompagnement et éventuellement une possibilité de retour vers l'ETA en cas d'échec d'adaptation.

5. Projets européens

- **Transition Insertion : Evolution du projet**

Ce projet pilote, pour lequel les membres peuvent trouver les dernières actualités sur le blog de l'EWETA, consiste en l'accompagnement des élèves de l'enseignement spécial en fin d'étude vers les structures de travail adapté ou autres.

Il se termine officiellement en fin d'année 2011 mais l'EWETA a introduit une demande d'une part, de renforcement du projet pour passer de 5 à 9 écoles (sans surcoût pour la fédération) et d'autre part, une demande de prolongation d'un an.

- **Leonardo : démarrage du projet et mise en place d'un réseau d'ETA**

Monsieur Niset présente le projet ORA : « Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie »

(présentation du projet en lien)

Ce projet s'étend sur 2 ans : de novembre 2011 (avec une première rencontre entre partenaires à Lorient – France) à novembre 2013

Son objectif : la recherche de solutions pour améliorer l'insertion des travailleurs handicapés dans le milieu ordinaire.

Monsieur Niset lance un appel aux ETA hennuyères proches de la frontière française pour participer aux travaux qui seront menés au sein du groupe de réflexion du pôle social (voir page 6 de la présentation) constituant une partie du réseau des partenaires locaux.

6. Divers

- **Appel à candidature lancé par l'AWIPH**

Le Comité de gestion de l'AWIPH procède au renouvellement des mandats des membres de ses 13 Commissions subrégionales de coordination. L'information est diffusée via un courrier de l'AWIPH aux ETA et se trouve sur le blog de l'EWETA.

L'intérêt de participer à ces commissions est rappelé.

Il est demandé aux ETA qui se porteraient candidate d'en informer le secrétariat de l'EWETA.

- **Wheelit**

Wheelit.be est un site belge de recrutement destiné aux compétences des personnes avec un handicap.

Sognia Angelozzi a eu l'occasion d'interpeller son fondateur pour établir un lien de leur site avec notre bourse de l'emploi référencé sur le site de l'EWETA.

Cette synergie sous forme de lien du site de l'EWETA vers le site de WHEELIT, mettant ainsi à disposition des directeurs plus d'offres d'emplois de personnes handicapées, sera créée prochainement.

- **Proposition de politique à mener par l'EWETA**

Monsieur Lorenzonetto ouvre la réflexion sur l'opportunité de « s'accrocher » au Ministère de l'Economie sociale. Il estime que l'enveloppe financière plus ouverte que celle de l'AWIPH n'est pas un avantage à négliger. De plus, les ETA peuvent très bien dépendre de 2 ministères. A ce titre, il suggère de s'informer sur la philosophie de financement de ce ministère, d'examiner les synergies possibles, de s'assurer que cela ne va pas obliger à faire uniquement un transfert de département de tutelle car il ne serait pas intéressant de perdre alors la tutelle du Ministère de l'Action sociale.

Monsieur Emmanuelidis n'est pas contre l'idée mais estime qu'il faut avancer à pas de loups dans ce sens car par ex, il faut savoir que les aides du département de l'Economie sociale ne sont pas accordées aux entreprises de moins de 50 travailleurs, elles ne peuvent pas excéder 50 % du capital et il ne peut y avoir de cumul avec la prime de compensation de l'AWIPH. Il conviendrait de chercher les avantages supplémentaires par rapport à la situation actuelle et pas seulement en arriver à une substitution.

Il s'agit d'une réflexion prospective que la fédération pourrait mener dans le cadre des nouvelles missions qu'elle souhaite s'assigner.

- **Proposition de demande de dérogation pour venir en aide aux travailleurs handicapés**

Monsieur Masse demande que l'EWETA puisse interpeller le président de la SCP 327.03 pour obtenir une dérogation permettant aux employeurs des ETA de pouvoir venir en aide à leurs travailleurs handicapés pour remplir, à leur demande, leurs documents administratifs C 3.2. en matière de chômage.

Stéphane Emmanuelidis, Président

Francis Lorenzonetto, Secrétaire